



Injure ou diffamation publique ?

Par **soso**, le **06/08/2009** à **22:49**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai actuellement un problème avec un forum internet.

Voilà je me suis faite insulter gratuitement sur un forum par un administrateur et un membre du forum.

J'ai gardé copie de ces insultes mais entre temps l'administrateur les a effacées de son forum. Je ne connais que les pseudos et ai réussi à obtenir les numéros de téléphones portables de ces personnes.

Tout d'abord puis je porter plainte pour diffamation publique ou pour injure (si injure est ce injure publique ou uniquement injure privée qui est condamnée par une contravention de 5ème catégorie ?)

Enfin le fait d'avoir obtenu le numéro de portable des personnes m'ayant insultée suffit il à établir leur identité pour un dépôt de plainte ?

Par avance merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **10:56**

Bonjour,

En principe, l'administrateur de ce forum n'aurait jamais dû vous communiquer les coordonnées, même un numéro de portable, de ces personnes. C'est à l'administration judiciaire de réclamer ces infos.

Pour déposer plainte, il vous faut prouver que ces propos vous portent préjudice et, là, c'est plus aléatoire.

Par **soso**, le **08/08/2009** à **15:17**

Bonjour,

Merci pour le complément d'informations.

Je tiens à préciser toutefois que l'administrateur faisait parti des personnes qui m'ont insultées et que les numéros de portables m'ont été communiqué par une tierce personne.

Quoiqu'il en soit la gendarmerie m'a confirmé que la plainte n'était pas recevable.